



Communauté  
de communes  
**LACQ-  
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 064-200039204-20210621-BECCLO\_2021\_166-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

**Etaient absents ou excusés** : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Francis LARROQUE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Guy PÉMARTIN.

-----

**OBJET : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE VISANT A LA REPARATION ET  
AU CONFORTEMENT DU PONT D'ORTHEZ SAINTE SUZANNE ET TRAITEMENT  
DU BARRAGE DEVERSOIR AVAL SUR LE LAA**

Le pont qui enjambe le Laà porte la voie communale dite de Lacarère (propriété communale) en traverse du bourg de Sainte-Suzanne, commune d'Orthez-Sainte-Suzanne. La communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) intervient en sa qualité de gestionnaire de l'ouvrage au titre de sa compétence « voirie ».

Un barrage déversoir, propriété actuelle de la commune d'Orthez-Sainte-Suzanne, se situe 24 mètres en aval, en lien avec un ancien moulin qui n'est plus exploité.

La dernière inspection détaillée des ouvrages avec visite subaquatique réalisée en août 2019 souligne une dégradation très marquée de ces deux ouvrages.

En raison de leur proximité et de l'interdépendance qui en résulte, il convient de traiter de manière coordonnée ces deux ouvrages tant en phase conception qu'en phase travaux.

Les dernières études conduites par les bureaux d'études spécialisés HEA (étude hydraulique et hydrodynamique) et GETEC (études sur les ouvrages) ont permis d'aboutir à 4 scénarii présentés le lundi 14 juin dernier en mairie d'Orthez. A l'issue de la réunion, le scénario 1 (confortement du pont avec effacement du seuil) a été privilégié.

Cette proposition doit maintenant être débattue avec les services de l'Etat. Nonobstant, il convient d'ores et déjà de désigner un maître d'ouvrage principal pour cette opération au travers d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage qui permet d'une part, de préciser les fonctions et d'établir les obligations des différentes parties, et d'autre part, de régler les principes de financement et de sollicitation d'aides publiques.

Le plan de financement prévisionnel initial, en fonction des répartitions attachées aux deux ouvrages, s'établit comme suit :

- Montant prévisionnel initial de l'opération : 366 450 € HT (439 740 € TTC) décomposé ainsi :
  - **Part CCLO : 250 000 € HT (300 000 € TTC) correspondant à la partie du pont et de son périmètre immédiat.**
  - **Part Commune : 116 450 € HT (139 740 € TTC) correspondant au barrage déversoir et protections de berges.**

Ces estimations pourront donc faire l'objet d'ajustements en fonction des obligations constructives qui découleraient d'obligations réglementaires notamment celles liées à la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (loi LEMA)

Cette opération (part CCLO) est inscrite au budget primitif 2021 voté le 14 décembre 2020, en section investissement, pour un montant de 300 000 € TTC.

Ainsi, conformément à la délibération du 17 juillet 2020, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver et d'autoriser** la signature de la convention correspondante à l'opération citée en objet conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique.

Pour extrait certifié conforme,  
le Président de la communauté de communes,

**Patrice LAURENT**

